

Formation

Gymnastique féminine

Juges - Formation et recyclage

Imposés 1er - 5°

Besançon - 11/01/2025



OBLIGATOIRE pour jugement des barres 2024/2025 (changement des mouvements de barres)

Organisateur Comité Régional Bourgogne - Franche-Comté

Public concerné

- Avoir **15 ans dans l'année civile**.
- **Obligation d'être licencié au moment de l'inscription**

Pré-Requis

- Avoir déjà suivi la formation de base
- Connaître le vocabulaire gym féminine

Lors de l'inscription

2 agrès au choix

Sur le formulaire internet, bien préciser vos agrès dans les champs :

"Remarques atelier 1" : agrès 1

"Remarques atelier 2" : agrès 2

Contenu :

- Révision du programme fédéral 2024/2025
- Notation sur vidéos de 2 agrès (1 matin, 1 après-midi)

Lieu, dates et horaires :

- Lieu : **Centre diocésain - 20 Rue Mégevand - 25000 Besançon**
- Date-s : **Samedi 11 janvier 2025**
- Horaires – **Accueil : 8 h 30 Début : 9 h – Fin : 17 h**

Repas - hébergement Repas pris sur place au Centre diocésain (compris dans le prix)

Amener :

- Programme fédéral 2024/2025 (disponible sur le site de la FSCF)
- De quoi prendre des notes
- Carnet ou livret juge
- Eco cup (gobelet)

Contact le jour du stage : Corinne GROCHULSKA : 06 75 64 90 12

Inscription :

- Date limite d'inscription : **18/12/2024 (A cause des vacances de Noël)**
- Date limite de retour des autorisations et de règlement : **21/12/2024**
- Nombre minimum de stagiaires : **20**
- Coût : **35 €**

À régler

Par virement (RIB en pièce jointe de l'accusé de réception). **Par carte bancaire** - Lien
Veillez à choisir le RIB du bon organisateur SVP.

Code à inscrire lors du paiement par virement ou par carte bancaire **avec le nombre de personnes : GF-IMP -11/01/2025**

Aucune inscription n'est prise en compte sans paiement avant la date limite

Pour tous renseignements complémentaires : stages@fscf-bfc.fr

Les conditions d'inscription en stage sont accessibles sur le site internet**

Des autorisations parentales utilisables toute la saison (Accessibles ci-contre)

sont à joindre obligatoirement à toute inscription de stagiaire mineur (e). Elle doivent être remplie par les parents ou tuteurs et transmises à l'animateurs ou animatrice lors du premier stage de la saison. L'animateur transmet les autorisations à l'organisateur avant la date limite de retour des autorisations ci-dessus.

Ne plus tenir compte des autorisations « pré-remplie » pour un seul stage lors d'une inscription depuis l'instance internet des associations et sur l'accusé de réception reçu par les stagiaire.

* Pour toute inscription **un accusé de réception est envoyé directement aux stagiaires, correspondants et trésoriers de l'association** (si les courriels sont bien renseignés dans l'instance de l'association). **Toutes les informations (RIB, dates de retour, lien vers la circulaire...) sont notés sur ce courriel. Si vous ne le recevez pas, vérifier vos spam. En cas de difficulté, nous contacter.**

** L'approbation des conditions d'inscription est nécessaire à l'inscription.
Le stage terminé,, après vérification des présences, les attestations et les factures acquittées sont créées et sont disponibles dans l'instance de l'association.

